

## **Appel d'ONG aux États membres : Un accord sur le règlement relatif à l'instrumentalisation portera le coup de grâce au Régime d'asile européen commun en Europe.**

Septembre 2022

En décembre 2021, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement visant à « faire face aux situations d'instrumentalisation dans le domaine de la migration et de l'asile ». La proposition introduit un mécanisme qui permet aux États membres de déroger à leurs responsabilités au regard du droit d'asile de l'Union européenne (UE) en cas de « situations d'instrumentalisation » de la migration. Ce mécanisme serait à la disposition permanente des États membres, qui pourraient l'invoquer dans de nombreuses situations, ce qui leur permettrait de déroger à leurs obligations selon leur bon vouloir.

Nous constatons que les États membres soutiennent largement la proposition de règlement et que la présidence tchèque du Conseil de l'UE entend adopter une position commune d'ici le mois de décembre. Ce règlement serait alors parmi les dossiers législatifs liés à l'asile les plus rapidement adoptés au sein du Conseil. La proposition permet aux États de déroger à la proposition de règlement sur les procédures d'asile de 2016 et à la proposition modifiée de 2020, à la proposition de refonte de la directive relative aux conditions d'accueil de 2016 et à la proposition de refonte de la directive sur le retour de 2018. Les dérogations sont conséquentes et impactent de manière significative les droits des personnes en quête de protection.

Les ONG signataires s'opposent fermement à l'introduction et à la mise en œuvre du concept d'instrumentalisation et à sa codification dans le droit de l'UE. Nous rejetons également les réformes du droit de l'UE fondées sur des possibilités de dérogations massives au droit européen pour les raisons suivantes :

- **C'est disproportionné**: Les droits fondamentaux des personnes concernées par la proposition sont si restreints que cela soulève des doutes quant à la nécessité et à la proportionnalité des mesures. Nous contestons l'argument selon lequel les actions des gouvernements de pays tiers qui se servent des personnes en quête de protection internationale pour déstabiliser l'UE devraient avoir des conséquences négatives significatives sur les droits de ces dernières, en abaissant notamment les normes en matière d'asile et en rendant plus difficile l'accès à la procédure d'asile en Europe ;
- **C'est contre-productif** : Les dérogations disponibles de manière permanente porteront atteinte au Régime d'asile européen commun (RAEC) et en particulier à sa dimension communautaire. Conformément à la mise en garde de la Cour de justice de l'UE au sujet du recours abusif à l'article 78, paragraphe 3, les réformes créent le risque de décisions arbitraires, les États membres pouvant appliquer des normes différentes et choisir de participer ou non au RAEC selon leur bon vouloir. Le non-respect des normes européennes est déjà omniprésent et les États membres utiliseront la notion d'« instrumentalisation » pour justifier la non-application des règles ;
- **C'est inutile**: Le cadre juridique actuel offre déjà aux États membres une certaine souplesse pour faire face à l'évolution de la situation à leurs frontières, notamment en autorisant des dérogations, bien que celles-ci soient étroitement encadrées par les traités et la jurisprudence. Dans certaines circonstances, les États membres peuvent déterminer où les demandes d'asile doivent être déposées, prolonger le délai d'enregistrement des demandes d'asile et établir des normes moins strictes en matière de conditions matérielles d'accueil ;

- **C'est erroné:** Les pays ont souvent tendance à utiliser les personnes déplacées. Cela s'est produit tout au long de l'histoire et cela continue, affectant les États membres eux-mêmes, l'UE dans son ensemble et de nombreux autres pays dans le monde. Aucune raison logique ne justifie que la manipulation des personnes nécessite un régime d'asile différent. Les actions menées par les gouvernements de pays tiers pour déstabiliser l'UE devraient faire l'objet de mesures politiques visant ces gouvernements plutôt que les personnes en quête de protection, elles-mêmes victimes de ces agissements ;
- **C'est injuste (envers les personnes en besoin de protection et certains États membres) :** Les importantes disparités en matière de respect des obligations liées à l'asile entraînent une différence de traitement des personnes en quête de protection en fonction de leurs conditions d'arrivée. Cela entraîne également des responsabilités accrues pour les États membres qui respectent le droit. Un système permettant à certains États membres de déroger fréquemment - et donc d'appliquer des standards plus faibles – sous prétexte d'être confrontés à une situation d'instrumentalisation est susceptible d'avoir un impact sur les États membres qui continuent à appliquer des normes plus élevées, car le non-respect des standards de l'UE et du droit international favorise les mouvements secondaires.

Par ailleurs, il existe un risque que ces réformes nuisent au respect du droit de l'UE dans son ensemble. La mise en place d'un système permettant des dérogations au bon vouloir des États dans un grand nombre de circonstances (la plupart des situations aux frontières de l'UE), pourrait créer un précédent, en particulier lorsque l'État de droit est menacé partout en Europe. Rien ne prouve que le fait de permettre des dérogations encourage une meilleure mise en œuvre ou un meilleur respect du droit d'asile européen en général.

Enfin, un cadre juridique qui permet aux pays de revoir à la baisse les standards de traitement des demandeurs d'asile et des réfugiés en cas de situations d'instrumentalisation (cas très fréquent) est susceptible d'être reproduit ailleurs dans le monde, mettant ainsi en péril le système de protection mondial.

Les États membres qui souhaitent améliorer le RAEC devraient chercher à adopter des réformes qui permettent aux systèmes d'asile de fonctionner efficacement, de protéger les droits, d'améliorer le respect des normes et de favoriser la confiance entre les États membres sur ce dossier politique épineux. Un accord sur la proposition de règlement relative aux « situations d'instrumentalisation » provoquerait l'effet inverse et entraînerait le démantèlement de l'asile en Europe, en permettant aux États membres de participer ou non au RAEC.

## **Signataires**

Voir la liste complète des signataires et la version originale de la déclaration en anglais sur le [site web](#) du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE)

11.11.11

Action for Women Hellas

Amnesty International

Arsis - Association for the Social Support of Youth

AsyLex

Boat Refugee Foundation (Stichting Bootvluchteling)

Caritas Europa  
Center for Research and Social Development IDEAS  
Changemakers Lab  
Child Circle  
Conselho Português para os Refugiados (Portuguese Refugee Council)  
Convive Fundación Cepaim  
Danish Refugee Council (DRC)  
Diotima Centre for Gender Rights & Equality  
Dutch Council for Refugees  
ECRE  
Estonian Refugee Council  
European Evangelical Alliance  
European Lawyers in Lesvos (ELIL)  
Fenix Humanitarian Legal Aid  
Finnish Refugee Advice Centre  
FOCSIV Italian federation christian organisations international volunteere service  
France terre d'asile  
Greek Council for Refugees (GCR)  
Greek Forum of Migrants  
Greek Forum of Refugees  
HIAS Greece  
Human Rights Watch  
HumanRights360  
I Have Rights  
International Rescue Committee  
Irida Women's Center  
JRS Europe  
Legal Centre Lesvos  
Lighthouse Relief  
METAdrasi  
Mobile Info Team  
Network for Children's Rights  
Northern Lights Aid  
Norwegian Refugee Councilk  
OPU - Organizace pro pomoc uprchlikum  
Oxfam  
PIC - Legal Center for the Protection of Human Rights and the Environment  
Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants (PICUM)  
PRO ASYL  
Red Acoge  
Refugee Legal Support (RLS)

Refugee Support Aegean (RSA)

Refugees International

SAFE PASSAGE INTERNATIONAL AMKE

Save the Children

Second Tree

Spanish Commission for Refugees (CEAR)

Still I Rise

Stowarzyszenie Interwencji Prawnej (Association for Legal Intervention)

Swedish Refugee Law Center

The Border Violence Monitoring Network

The Swedish Network of Refugee Support Groups (FARR)

Transgender Europe

Vluchtelingenwerk Vlaanderen

Yoga and Sport With Refugees